Le Nouvel Auriera

Décembre 2019

Bulletin municipal N°15

Édito

Maire de Laurière
Jean-Claude HENNO

Chers Amis,

Après la sécheresse de cet été, la pluie et le tempête ont pris la place.
Cette situation, n'est pas sans conséquence. Cet été nous avons frôlé la catastrophe avec un manque d'eau jamais vu jusqu'à ce jour.
En effet, le captage d'Agnot d'un débit normal de 12 à 14m³/heure est descendu à moins de 2m³/heure en septembre, la Courrière 1 et 2 à sec ou presque et le forage de Villefut à 5m³/heure. C'est pour ces raisons qu'il n'est pas sérieux de procéder à des arrosages de jardins.
Maintenant c'est l'inverse mais il est préférable d'avoir quelques réserves.
Ces différentes situations sont à prendre en compte pour les années à venir.

Un autre sujet, celui qui concerne les communes nouvelles.
Une réflexion avait été engagée en septembre 2018 mais elle n'a pas été reçue avec enthousiasme.
En 2021 l'Administration fera le travail sans prendre en compte notre souhait exactement comme elle l'a fait pour les Cantons ou les Communautés de Communes.

Dans les dernières réalisations communales, l'aire de jeux pour les enfants est disponible. Ils pourront en faire bon usage.
Un autre projet est en cours d'élaboration, il s'agit de WC publics en lieu et place de ceux existants qui sont hors d'usage.

Enfin, après toutes ces nouvelles une qui m'a fait particulièrement plaisir, c'est lorsque M. Gilles Guillard m'a informé qu'il était Vice-Champion de France cycliste des élus.
Tout d'abord toutes mes félicitations et merci pour avoir fait connaître notre commune de Laurière.

Je vous souhaite, à tous et à toutes ainsi qu'à vos familles, de très bonnes fêtes de fin d'année et j'espère vous retrouver nombreux pour les vœux le 17 janvier 2020 salle du conseil.

Bien cordialement.
Le Maire,
Jean-Claude HENNO

SOMMAIRE

NOUS CONTACTER - Coordonnées des commerçants / artisans p.4

VIE COMMUNALE Commémoration 11 novembre - Prochainement sur la commune p.5

INFORMATION - Nouvelle Aquitaine et F. D. G. D. O. N p.6

VIE COMMUNALE

- Projet en cours - Station de neutralisation p.7
- Du côté des élus - Les aménagements urbains p.8
- Sur la place du Général THOUMAS p.9

INFORMATION - Pont à l'Age - Association ALPA p.10

VIE COMMUNALE

- Au cimetière p.11
- Chacun entretien chez soi p.12
- Urbanisme p.13
- Pour information - Résidence Autonomie en images p.14

INFORMATION - Maison des services publics - Météo France p.15

VIE COMMUNALE

- A l'école de Laurière p.16
- SIVU p.17

VIE DES COMMERCANTS - Déchetterie p.18

VIE ASSOCIATIVE* p.19 à 21

INFORMATION - Mission Locale p.22

EN BREF... p.23

NUMÉROS UTILES

*Tous les articles des rubriques autres que la « VIE COMMUNALE » sont sous la responsabilité de leur auteur

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

LES COMMERCANTS

BOUCHERIE MEYSSONNIER
12 Place du Général THOUMAS
Ouvert M. Me. J.(matin) V. S. 7h30-13h et 16h-19h30
et le dimanche de 7h30 - 12h
Tel : 05.55.71.40.85

VIVAL By Casino - EURL MEGE
10 Place du Général THOUMAS
Livraison gratuite
L. M. J. V. 9h-12h et 16h-18h/ Me. D. 9H - 12H
Tel : 05.55.71.09.64

LE GALOPIN
16 Place du Général THOUMAS
Bar - Tabac /Presse - P.M.U. /Loto / Restaurant
Ouvert L. M. Me. J. V. S. D. 8h -20h
Fermé les mercredi et dimanche après-midi
Tel : 05.55.71.32.76

CREDIT AGRICOLE
18 Place du Général THOUMAS
M. Me. J. V. 8h45-12h30 et 14h-18h (15h le jeudi)
Samedi 8h45-12h30
Tel : 09.789.789.09

SALON DE COIFFURE - « CISEAUX DORÉS »
17 Place du Général THOUMAS
Ouvert M. Me. J. V.S.D. de 9h à 12h
Sur Rendez-vous l'après-midi
Tel : 07.77.20.18.57

BOULANGERIE « Chez Sylvain »
5 Place du 8 mai 1945
Ouvert M. Me. J. V. S. D. - 7h45 - 12h
Tel : 05.55.12.75.95

AGENCE POSTALE
3 Place du Général THOUMAS
Ouvert M. J. V. 9h-12h et de 14h à 16h- Me. S. 9H-12H
Tel : 05.55.12.75.95

LES ARTISANS

S.A.R.L. LEFORT
Charpente - Menuiserie - Couverture
Tel : 05.55.71.47.09

FRANCIS DEVILLECHABROL
Electricité générale - Plomberie
12 Route de Limoges
Mail : francis.devillechabrol@wanadoo.fr
Tel : 06.75.39.49.29

L'ATELIER D'HIER A DEMAIN
4 Petit Boisgiraud
Mail : atelierdhiera2mains@gmail.com
Internet : www.atelierdhiera2mains.com
Tel : 06.89.77.89.04

PENSION CANINE & FELINE « La Légende du Petit Loup »
46 Rue des Vignes
Lundi au samedi de 10h-12h et 15h-19h
Uniquement sur Rendez-Vous
Depuis janvier 2019
Tel : 05.55.32.13.48
Tel : 07.61.50.30.28

NOUS CONTACTER

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 2019

Prochainement sur la Commune

Vœux du Maire

Vendredi 17 janvier 2020
A 18h00
Salle du Conseil Municipal

CALENDRIER

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Vendredi 7 février 2020
Date limite d'inscription sur les listes électorales.

Pour vérifier votre situation, RDV sur www.service-public.fr /élections (suivre les étapes et choisir la démarche souhaitée dans la liste de suggestions)

QUELLE EST VOTRE SITUATION ?
En fonction de votre situation personnelle, les démarches à réaliser peuvent varier — PERSONNALISE

Pour vous inscrire :
- Via internet : service public
- En Mairie

Muni d'un justificatif de domicile - de 3 mois et d'une carte d'identité en cours de validité

Dimanches 15 et 22 mars
Elections municipales et communautaires

Si vous n'êtes pas inscrit, c'est maintenant !!!

Insee

RECENSEMENT de la population 2020

Un agent de la commune se présentera chez vous

Du 16 janvier au 15 février 2020

L'agent recenseur va, dans un premier temps passer dans chaque foyer. Après sa venue, vous aurez la possibilité de vous recenser RAPIDEMENT et DIRECTEMENT sur le site internet de l' INSEE

TOUT SAVOIR SUR LE RECENSEMENT

www.insee.fr

Agent recenseur
Madame Frédérique MANONCOURT

Dans le cadre de l'action régionale en faveur de l'accès à l'emploi et l'autonomie des jeunes, la Région Nouvelle-Aquitaine œuvre au travers de différents dispositifs, notamment :

- **Aide à la préparation de l'examen du permis de conduire B**.

Sous conditions de ressources, les jeunes de 17 à 25 ans, en insertion professionnelle, issus d'une formation de niveau IV ou infra peuvent bénéficier d'un accompagnement financier allant de 300 € à 1200 € pour l'obtention du code et de la conduite s'ils entrent dans les critères d'éligibilité du nouveau règlement d'intervention entré en vigueur le 8 juillet dernier.

- **Aide aux brevets** : **BAFA** (Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), **BAFD** (Brevets d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) et **BNSSA** (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique).

Sous conditions de ressources, les jeunes de 17 à 30 ans, les jeunes domiciliés en Nouvelle-Aquitaine, peuvent bénéficier d'un accompagnement financier allant de 150 € à 400 € en fonction de la nature du brevet.

A travers cette politique volontariste, la Région Nouvelle-Aquitaine poursuit ses efforts pour favoriser l'égalité des chances d'accès à l'emploi. Nous vous invitons à prendre connaissance des règlements d'intervention disponibles sur le guide des aides de la Région : les-aides.nouvelle-aquitaine.fr.

Etes vous éligible ? Vérifiez sur le site internet jeunes.nouvelle-aquitaine.fr

INFORMATION

Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Haute Vienne
Adresse : 13 Rue Auguste Comte CS 92092 87070 LIMOGES
Siret : 412 109 670 00031 Code APE : 7120 B
Tel : 05 55 04 64 06 Fax : 05 55 04 64 12 Mail : fdgdon87@gmail.com

La FDGDON (fédération départementale des Groupements de défense contre les organismes nuisibles) est un organisme chargé de la gestion des dangers sanitaires, avec 3 axes majeurs : la surveillance, la prévention et les luttes contre les organismes nuisibles (ragondins, corvidés, espèces végétales envahissantes).

L'organisation de nos missions repose sur un réseau de collectivités territoriales adhérentes et de partenaires professionnels actifs et bénévoles.

Nous encadrons ce réseau pour organiser les luttes collectives. Pour l'organisation de ces luttes il s'agit de la mise en place de piégeage aux moyens de cages de 1ère catégorie (prêt gratuit).

Ragondins/Corvidés: Organisation de campagnes de piégeage pendant l'année, les personnes ayant des dégâts et souhaitant participer à ces actions peuvent s'inscrire au secrétariat de la mairie.

Rappel règlementaire :
Les bénévoles du réseau pourront capturer ragondins et corvidés au moyen de cages de 1ère catégories dans le cadre d'opérations de luttes collectives sans agrément personnel.
Article R427-16 du code de l'environnement, modifié par décret n°2009-592 depuis le 26 mai 2009,

Pigeon Bizet : prêt de cages pièges

Technicien de la FDGDON : Christel Goutieras : 05 55 04 64 06
Maxime DARRAUD : 05 55 04 64 06

FDGDON Haute-Vienne

Restructuration du système d'eau potable de la Commune de LAURIERE

Extrait du compte-rendu de la réunion de chantier du 21 novembre 2019
Depuis plusieurs semaines les stations de traitement sont en service. L'Agence Régionale de Santé (ARS) continue à effectuer régulièrement des prélèvements dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine.

Problème sur le réseau d'eau... à la Courrière

Un schéma pour expliquer ...
La nouvelle station de traitement du Puy d'Ocieux dessert les villages de La Courrière, Le Breuil, La Ribière et Le Bourg.

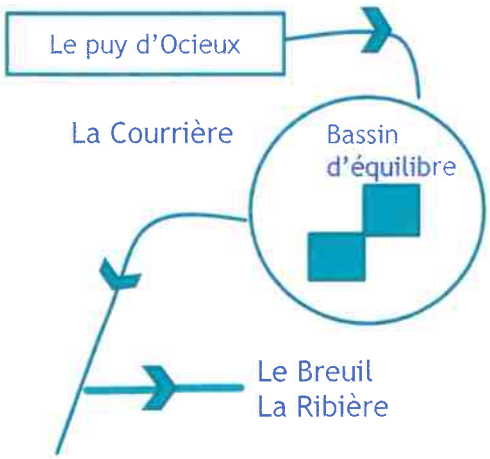

Avant d'arriver aux villages, l'eau traitée passe par un bassin d'équilibre qui permet de maintenir la pression à 4 bars à l'arrivée au robinet. Cependant, une fois l'eau passée par le bassin d'équilibre, des chutes de pression temporaires ont été observées sur le point haut de la Courrière.

Ces chutes provenaient du nouvel organe de régulation de pression. En effet, lorsque le stabilisateur s'ouvre pour réinjecter l'eau, la pression chute en amont pendant toute la durée d'ouverture de la vanne.
Après plusieurs jours et après avoir trouvé la cause de ce désagrément, la société SAUR est intervenue pour changer l'organe de régulation. Depuis la pression au robinet des habitants des 3 villages concernés est stabilisée.

Les agents du Service technique, les élus et la société SAUR ont œuvré chaque jour pour rétablir au plus vite la distribution de l'eau dans les foyers touchés. La municipalité présente ses excuses pour la gêne occasionnée.

Station

Filtre

Vannes

Accès réserve

Il est conseillé, au foyer qui n'en dispose pas de s 'équiper d'un réducteur de pression.
*POURQUOI ? Un **réducteur de pression** est un appareil qui s'installe sur votre réseau d'eau pour réguler la pression en cas de surpression.*

Du côté des élus ...

CHAMPIONNAT NATIONAL Cycliste des ELUS

Le 21 septembre 2019 fut organisé le **32ème championnat par la commune de Pleine Fougères, Ile et Vilaine.**
187 inscrits hommes et femmes ont pris le départ par catégorie d'âge.
Notre commune a été représentée **par Mr Gilles GUILLARD**, licencié à l'Elan Cycliste d'Ambazac.
Il est le nouveau vice champion de France 2019 dans la catégorie des 60 à 65 ans.

Sinon parmi les 5 premières places cette année (St Sornin, Pommier, Grand Bourg), nous ferons une mention spéciale pour son titre de champion départemental Ufolep des +de 59 ans et sa 6ème au France.
Premier également sur les 120km de la Limousine des +59 ans, il démontre encore une fois qu'il n'y a pas d'âge pour s'épanouir et réussir dans le sport même après une grave maladie.

Ses victoires et places d'honneurs l'ont fait monter en 1ère catégorie Ufolep.

L'année prochaine, le 33ème Championnat National des élus, sera organisé sur la commune d'Eynesse en Gironde.

Les nouveaux aménagements urbains

Le terrain multisports situé Route du Stade, au dessus de la Résidence Autonomie.
(Foyer Logement)

Des tables pique-nique ont été implantées, à côté de la fontaine - dans le bourg, à côté du terrain multisports et derrière le bâtiment du secrétariat de mairie.

SUR LA PLACE DU GENERAL THOUMAS...

ECLAIRAGE URBAIN

Les candélabres de la Place du Général THOUMAS vont disparaître pour être remplacés par de nouveaux qui seront équipés d'ampoules LED.
Leur vétusté et dangerosité contraignent la municipalité à changer ce mobilier urbain (2 candélabres sont tombés suite à des vents violents).

Pour le changement des candélabres, la proposition d'un montant de 21 821,83€ du Syndicat d'Energie Haute-Vienne (S.E.H.V) a été retenue par le Conseil Municipal.
Les travaux devraient débuter à la mi-janvier. Ce qui entrainera des désagréments sur la Place du Général THOUMAS pendant toute la durée du chantier.
Ce projet est en partie subventionné par le S.E.H.V.

NOEL

Le grand sapin est de retour sur la place depuis le 29 novembre. La période des « fêtes de fin d'année » est lancée.

Comme chaque année, en collaboration avec la commune de Saint-Sulpice-Laurière, les agents œuvrent durant deux jours à la mise en place des illuminations de Noël pour que la nuit reprenne vie comme par magie.

A cette occasion, l'école a été sollicitée pour faire participer les enfants à la mise en place des décorations de Noël de la commune.
Les Tout petits-Petits-Moyens ont réalisé des étoiles de Noël avec des épingles en bois et les Grands - CP ont réalisé des décorations avec des CD audio personnalisés.
Les œuvres de l'école sont déposées sur les sapins à côté de la fontaine, dans le bourg.

Les Tout Petits - Petits - Moyens
Classe de Maîtresse Margaux

Les Grands - CP
Classe de Maîtresse Anaïs

SITE DU PONT A L'AGE

Communauté de communes ELAN
13, rue Gay Lussac 87240 AMBAZAC
Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h
05 55 56 04 84
elan87@orange.fr

SUIVRE L'ACTUALITÉ

L'association ALPA (les Amis du Lac de Pont à l'Age)

L'association ALPA (les Amis du Lac de Pont à l'Age) se donne pour objectifs d'organiser, favoriser et soutenir toute action visant à la préservation de notre milieu naturel local. Elle compte maintenant plus de cinquante adhérents. Depuis juin 2019 elle a multiplié les rencontres :

✓ Elle a organisé un pique-nique suivi d'une balade autour du lac le 8 septembre. Cette journée s'est terminée par un débat sur l'avenir du site et plus particulièrement du camping.

✓ Le 19 Octobre, à l'initiative d'ALPA, le président de la communauté de communes ELAN (propriétaire du lac et des abords) Mr Dupin, présentait aux membres d'ALPA et au public sa vision sur l 'avenir du lac.

C'est devant plus de soixante personnes et les maires des communes avoisinantes qu'il nous a confirmé son attachement à ce lieu. « Il n'est pas question d'effacer ce lac ! » nous a-t-il déclaré. Des paroles plutôt rassurantes....Les travaux de remise en état de la salle devraient commencer rapidement et permettre une mise à disposition pour Juillet 2020.
En ce qui concerne l'éventuelle reprise de la centrale hydroélectrique, rien de nouveau sur ce dossier qui semble complexe. Pour la remise en activité du camping, il nous a été indiqué que cela prendrait du temps.
ALPA a insisté sur l'importance de ce lieu pour l'économie locale et sera vigilante pour que les activités autour du lac puissent reprendre.

✓ La lutte contre le dérèglement climatique, la gestion des déchets, la préservation de la biodiversité..... sont des sujets majeurs pour l'avenir. Elles impliquent une mobilisation de l'ensemble de notre société et des évolutions profondes des comportements individuels et collectifs.

Les élèves sont les premiers acteurs de la question écologique au sein des écoles et établissements. En septembre 2019, les collégiens et les lycéens ont élu un éco-délégué par classe.

Dans ce cadre, une délégation d'ALPA a rencontré le Principal, la Conseillère d'éducation et les 14 éco-délégués récemment élus du collège Jean Rostand de Saint Sulpice afin de créer des liens entre nous.
ALPA organisera entre autres un concours au sein du collège sur le thème de l'environnement.

✓ ALPA prévoit également d'organiser un éco-festival au lac du pont à l'âge sur deux jours : le samedi 18 et dimanche 19 Juillet prochain....concerts, cinéma, stands d'artisans et d'associations, concours photos, conférences, repas et boissons sur place.....une belle fête en perspective....

Venez nous rejoindre, plus nous serons nombreux, plus nous serons efficaces !

L'ensemble du conseil d'administration vous souhaite un très bon Noël et une bonne et heureuse année 2020.

Renseignements complémentaires sur le site de l'association : www.alpa87.fr
Ou tél. : 05 55 04 18 36
Le président, Ph. Doyelle

AU CIMETIERE COMMUNAL...

Une petite mise au point s'impose concernant les panonceaux plantés, depuis plusieurs mois, devant certaines concessions au cimetière de LAURIERE.

Certaines concessions sont expirées depuis plus de 2 ans, et non renouvelées.
Or selon l'article L2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, 3ème alinéa, lorsqu'une concession n'a pas été renouvelée à sa période d'expiration, ou dans les deux années qui suivent, le renouvellement n'est plus de droit. A l'issue de ce délai de carence, la commune peut disposer du terrain.

Cette procédure est régie par les articles L.2223-4, L.2223-17 et L.2223-18, R.2223-12 à R.2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
La concession est dite « en état d'abandon » lorsque sont décelés des signes extérieurs nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière.
Sont concernées:

- Les concessions qui offrent un aspect indécent : vue déplorable de la tombe abandonnée, clôture métallique tordue, monument brisé, pierre fracturée, état de ruine, envahissement par des herbes folles, concession délabrée et envahie par des plantes parasites

Les procédures sont en cours de lancement (arrêtés municipaux, courriers aux familles concernées, prises de photographie pour la numérisation du cimetière, affichage, etc.)

Si votre concession est concernée par l'une des deux procédures ci - dessus, merci de vous présenter au secrétariat de mairie afin de connaître les raisons de ce panneau sur votre terrain.
En cas de contestation, il est strictement INTERDIT de retirer le panonceau de votre terrain.
La procédure étant lancée, celui-ci sera automatiquement remis.
Il convient de respecter le travail des agents et des élus.

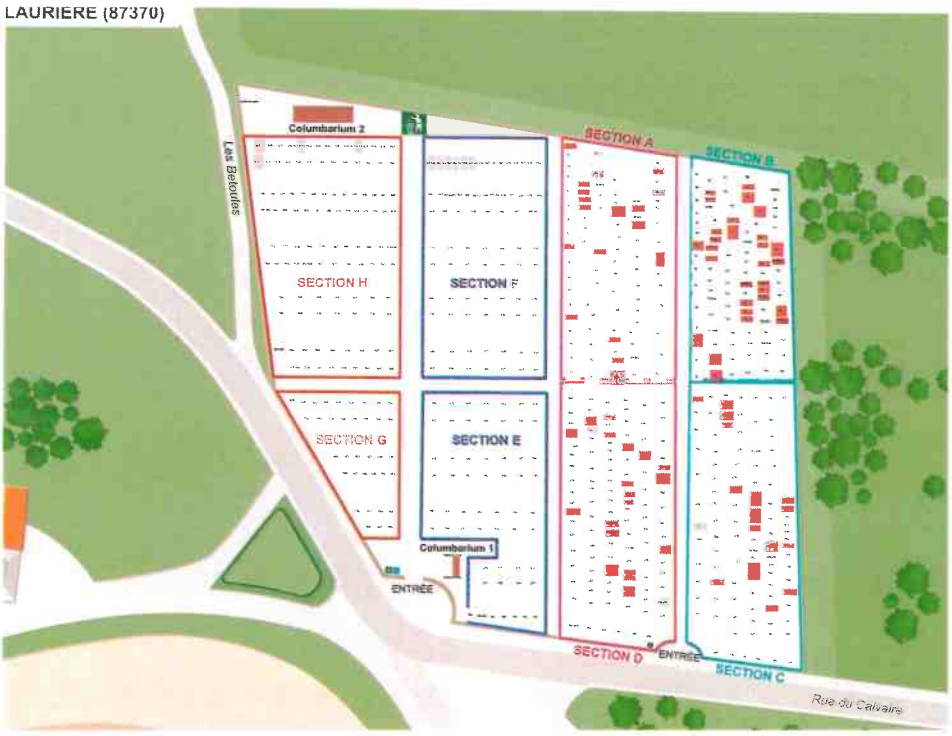

Bientôt, à l'entrée principale du cimetière, sera affiché le plan ainsi que la liste des titulaires de concessions.

Dans le cadre de la mise à jour du cimetière communal, qui est un travail titanesque, nous vous invitons à venir en mairie pour nous aider à enregistrer toutes informations utiles sur une/vos concession(s).

VIE COMMUNALE

Chacun entretien chez soi …

Malgré l'affichage et le rappel des règles de civilité déjà mentionné dans un précédent bulletin, certaines incivilités perdurent.
Il est donc demandé aux propriétaires de chiens, de respecter l'environnement dans lequel l'animal est promené, car il ne leur est pas exclusivement réservé.
Ramasser les « crottes » de votre chien est un petit geste au quotidien … et un GRAND pas pour la propreté de notre commune !

Vous la laissez sur place
C'est PAYANT
(amende comprise entre 38€ et 110€)

Vous l'emportez
C'est GRATUIT

NOUVEAU DISPOSITIF DE LA COMCOM ELAN
LA DÉCHÈTERIE VIENT À VOUS

La Communauté de Communes ELAN a mis en service cette année, sa nouvelle déchèterie mobile. Ce service est gratuit et uniquement réservé aux particuliers résidant sur le territoire d'ELAN.
Certains d'entre vous ont bénéficié de ce service le mercredi 4 décembre.

Si toutefois, la Communauté de communes renouvelle ce service, l'information sera visible sur le site internet de la commune, au secrétariat de mairie, chez les commerçants et sur les panneaux d'affichage aux entrées de villages et dans le bourg.

Sur notre patrimoine d'éclairage public, certains candélabres se retrouvent envahis par la nature.

Nous souhaitons sensibiliser les propriétaires d'arbres sur les risques induits par les défauts d'élagage.

En effet, le frottement et l'occultation par les branches sur ce type de matériel provoquent peu à peu des dégradations ou réduisent considérablement l'efficacité d'éclairage.

Pour éviter de mettre en cause la responsabilité civile des riverains et dans l'intérêt de tous, nous demandons, aux propriétaires d'arbre ou de haie encombrante, de faire le nécessaire pour élaguer autour du point lumineux encombré.

La BERTRANDE de LAURIERE

Accès à « La Bertrande » pendant les horaires d'ouverture de la Mairie à savoir :
Mardi, Jeudi, Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h
Mercredi et samedi de 9h à 12h
Le personnel du secrétariat vous remettra une clé après avoir demandé :
- Coordonnées de la personne qui dépose les déchets
- Quel type de déchets à déposer
- Signature

RAPPEL : Déchets autorisés : branchage / terre / pierres de remblais
Les déchets verts sont INTERDITS

URBANISME

Tous travaux et/ou constructions extérieurs(es) doivent être IMPÉRATIVEMENT déclarés en Mairie, tels qu'une piscine, changement de fenêtres, abris de jardin, etc.

Rien de tel qu'un petit rappel des différents documents d'urbanisme pour ne pas tomber dans le piège…

Rappel : les différents documents d'urbanisme

LE CERTIFICAT D'URBANISME (CU)

- **Le certificat d'information** : Il renseigne sur les règles d'urbanisme applicables au terrain, les servitudes qui s'y rapportent ainsi que les taxes et participations liées au terrain.
- **Le certificat opérationnel** : en plus d'indiquer les mêmes éléments que le certificat d'information, il précise si l'opération demandée est réalisable (division en vue de construire par exemple). La présence et l'état des équipements (électricité, eau, voirie,…) desservant le terrain sont également renseignés. De plus, une réponse à un certificat opérationnel permet de fixer les règles d'urbanisme et les taxes pendant une durée de 18 mois.

LA DÉCLARATION PRÉALABLE (DP), concerne une grande variété de travaux de faible ou moyenne ampleur.

Modification de façade : La déclaration préalable est à déposer pour tous travaux modifiant les façades d'une construction : changement de couleur, changement des menuiseries, bouchage ou percement pour une porte-fenêtre/fenêtre de toit/lucarne, pose de panneaux photovoltaïques.

Clôture : Une déclaration préalable doit également être déposée dans le cadre de la réalisation d'une clôture ou d'un portail ainsi que pour leurs changements.

Nouvelles constructions : Une déclaration préalable peut être déposée pour tout type de construction allant jusqu'à 20m² (abris de jardin, véranda, extension, poulailler etc…).

Les changements de destination sans travaux impactant la façade ou les éléments porteurs :
Les constructions inférieures à 5 m² n'ont pas besoin d'autorisation, mais elles doivent cependant être conformes aux règles d'urbanisme applicables sur la commune.

LE PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) est à utiliser pour tout projet de construction ne rentrant pas dans le domaine de la déclaration préalable. Il existe deux types de permis de construire :

•**Le permis de construire pour une maison individuelle (PCMI).** Comme son nom l'indique, il est à déposer lors d'une demande pour faire construire une maison individuelle mais pas seulement. Il peut également être déposé pour toutes constructions liées à la maison : garage accolé ou non, extension, véranda, qui ne sont pas soumises à DP. Le PCMI concerne également toutes les rénovations et changement de destination de l'agricole vers de l'habitat (transformation d'une grange en maison d'habitation etc…)

•**Le permis de construire (PC).** Il est destiné pour tous les projets ne faisant pas partis de la première catégorie. Cela peut être des immeubles d'habitation, un centre commercial, un bâtiment agricole, une usine, une école, etc….

LE PERMIS DE DÉMOLIR :

Un permis de démolir doit être déposé dans les communes où il a été instauré et dans toutes les zones soumises à l'avis des architectes des bâtiments de France. Un permis de démolir peut être déposé pour tout projet, qu'importent ses dimensions. Si un projet de construction est lié à la démolition d'un bâtiment, la demande de permis de démolir sera intégrée à la demande de permis de construire. (cadre 6 du permis de construire)

A SAVOIR
La mairie est UNIQUEMENT le lieu du dépôt de toutes les demandes.

Seule la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.), délivre les autorisations d'urbanisme
Cela ne relève pas de la responsabilité du Maire

DDT Monsieur MICHARD : 05 55 12 95 34
Mairie (Emilie) : 05 55 71 40 44

Pour information

ASSAINISSEMENT

Suite à de nombreux retours concernant la réception des factures d'assainissement de la période 2018-2019, nous vous rappelons dans un premier temps que la commune de LAURIERE n'a plus en charge la compétence assainissement (relevés de consommation, facturation, travaux d'assainissement, etc.).
Depuis 1 an, c'est la Communauté de Communes ELAN qui gère ce service.
Dans un second temps, seule la facture de l'abonnement vous a été transmise celle de la consommation ne devrait pas tarder à arriver...

Pour toutes questions relatives à l'assainissement
Merci de contacter ELAN : 05 55 56 04 84

NOUVEAU STAGIAIRE

En octobre dernier, vous avez pu remarquer la présence d'un nouveau stagiaire, Patrick LAGORCEIX dans l'équipe du Service Technique.

Dans le cadre de sa formation professionnelle, il doit réaliser des stages non rémunérés en entreprise. Il a choisi la commune pour les réaliser (octobre 2019, février, avril 2020)

La Résidence Autonomie en images

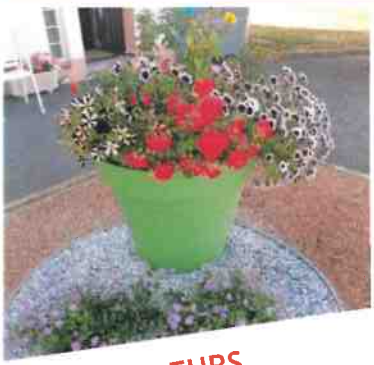

FLEURS

NOËL

Création d'une place de parking pour personne à mobilité réduite et réfection de l' accès à la Résidence

Des dossiers de préadmission sont disponibles à la Résidence ou au secrétariat de la Mairie.
Pour tous renseignements contacter le 05 55 71 40 44 ou foyerlogementlauriere@sfr.fr

La Mairie de délivre plus les documents règlementaires tels que la carte d'identité, passeport, carte grise…

RAPPEL

CARTE D'IDENTITÉ / PASSEPORT

La Mairie de LAURIERE ne délivre plus de carte d'identité. Seules les Mairies équipées d'un dispositif de prise d'empreintes digitales le peuvent (les plus proches sont Ambazac 05 55 56 61 45 ou Bessines sur Gartempe 05 55 76 05 09)
Une pré-demande peut être faite via internet sur le site www.ants.gouv.fr

ATTENTION: Un rendez-vous est peut-être nécessaire. Il est conseillé de les contacter avant de s'y rendre.

CARTES GRISES

La Mairie peut éventuellement vous transmettre les formulaires de « cession de véhicules » ou « demande d'immatriculation » mais ne garantie pas la prise en charge de ceux-ci. En effet, les ventes et achats de véhicules s'effectuent désormais via le site internet www.ants.gouv.fr

Les démarches aujourd'hui réalisables sur Internet :

- changement de titulaire (carte grise)
- changement d'adresse (carte grise)
- déclaration de cession de véhicule (carte grise)
- réédition d'une carte grise après vol, perte ou détérioration (carte grise)
- suivi de la fabrication du titre (carte grise)
- inscription au permis de conduire
- demande de permis de conduire (tous motifs)
- suivi de la fabrication du titre

Pour toutes ces démarches, nous vous conseillons de vous rapprocher de la Maison des Services au Public sur la commune d'AMBAZAC.
Le personnel de ce service est à votre écoute et est habilité à relayer auprès des administrations toutes vos demandes. Il vous aide également dans la démarche préparatoire de ces documents.
N'hésitez pas à les contacter.

Maison de services au public

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Qui peut vous aider ?

La Maison de Services au Public
PIMMS
2, place de la Gare
87240 Ambazac
05 55 57 05 30
ambazac@pimms.org

Par Jean Jacques FAUCHER

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

SYNTHESE CLIMATOLOGIQUE D'UNE ANNEE

Annee 2019

LAURIERE (87) *Indicatif : 87083001, alt : 424 m., lat : 46°04'08"N, lon : 1°28'42"E*

PRECIPITATIONS et EVAPOTRANSPIRATION (mm)

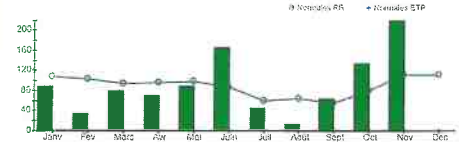

Précipitations	
normale	1065.5 mm

ETP Penman	
normale	

– : données manquante

TEMPERATURES (°C)

Il n'y a pas de données de températures pour ce poste.

Moyenne des températures	
maximales	
normale	
minimales	
normale	
moyennes	
normale	

INSOLATION

Il n'y a pas de données d'insolation pour ce poste.

VENTS

Il n'y a pas de données de vent pour ce poste.

SYNTHESE CLIMATOLOGIQUE D'UNE ANNEE

Annee 2019

LAURIERE (87) *Indicatif : 87083001, alt : 424 m., lat : 46°04'08"N, lon : 1°28'42"E*

Eléments météorologiques	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Températures :													
minimales													
normales													
maximales													
normales													
moyenne													
normales													
minimales la plus basse													
maximales la plus élevée													
nombre de jours de gel													
nombre de jours sans dégel													
nombre de jours chauds (Tx>= 25 °C)													
nombre de jours très chauds (Tx>= 30 °C)													
Précipitations et ETP :													
précipitations	88.6	33.2	79.9	71.5	89.7	166.4	49.8	12.9	85	124.4	221.7	–	–
normales	106.7	102.3	92.6	89.7	98.7	66.4	59.3	64.2	56.9	72.3	113.9	112.8	1065.5
hauteur maximale quotidienne	18	6.6	21.6	16.8	24.2	54.6	20.6	9.3	19.7	35.6	32.9	–	46.6
nombre de jours de pluie >= 1 mm	17	8	12	12	15	11	9	2	8	16	23	–	–
ETP													
normales													
Insolation et rayonnement :													
insolations cumul													
normales													
rayonnement cumul													
normales													
Vent :													
moyen													
normales													
rafales maxi													
nombre de jours de vent >= 100,8 km/h													
Occurrences :													
neige	4	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	5
grêle	–	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2
brouillard	4	1	–	–	2	–	–	–	–	4	2	–	13
orage	–	–	1	1	1	5	–	–	–	1	–	–	13

– : donnée manquante ; lorsqu'un paramètre n'est pas mesuré il n'y a pas de valeur associée (absence ou case vide) . : données égale à 0
Occurrences : jours où le phénomène a été observé avec certitude.
Unités : les températures sont exprimées en degrés Celsius (°C), les précipitations et l'évapotranspiration potentielle (ETP) en millimètres (mm), les durées d'insolation en heures, le rayonnement en Joules/cm², le vent en km/h et les occurrences en nombre de jours.
Normales : celles sont calculées sur la période de référence 1981-2010 (pluie à défaut, sur la période maximale d'ouverture de la station sauf pour les paramètres suivants : insolation (1991-2010), ETP (2001-2010). * Normales reconstituées.

Page 1/2

Edité le : 06/12/2019

N.B. : La vente, redistribution ou rediffusion des informations reçues, en l'état ou sous forme de produits dérivés, est strictement interdite sans l'accord de METEO-FRANCE

Centre Météorologique de Limoges
Aerodrome de Bellegarde 87100 Limoges
Tel. : 0519760230 – Fax : 0519760225 – Email : limoges@meteo.fr

Les champignons poussent dans des endroits humides; C'est pourquoi, ils ont la forme d'un parapluie. #humour

A l' école de Laurière...

Ecole maternelle
2 Place du G.THOUMAS
05 55 71 59 71

COLLECTE DE DECHETS DANS LAURIERE

On a ramassé des déchets. On a ramassé des mégots de cigarettes, beaucoup. Il y avait du bois, du plastique, du carton, des bouts de verre, des papiers, des bouchons en métal.

On les a trouvés par terre, on avait des gants.

Ils étaient dans l'herbe, sous les poubelles.

On a fait ça pour les mettre à la poubelle parce que les gens ont jeté par terre et c'est sale.

Maintenant, il faut mettre les déchets dans les bonnes poubelles.

On va devoir les trier et peut être les recycler.

SIVU (l'accueil de loisirs)

Nous revoilà partis pour une année pleine de projets et avec plaisir car les enfants sont nombreux a participé aux différentes activités proposées dans le cadre du SIVU des Puys et Grands Monts et de l'accueil de loisirs Croc'loisirs.

En effet, les effectifs sont en nette augmentation avec une moyenne de 70 enfants les mercredis et variable entre 40 et 70 enfants les vacances. Ce succès est en parti lié aux activités proposées et à la volonté des parents de faire perdurer les services proposés qui aujourd'hui ne considèrent pas le centre seulement comme un moyen de garde mais aussi comme un lieu de socialisation et d'activités ludiques.

Cette année scolaire, sur les temps d'activités périscolaires qui ont lieu les mardis et les vendredis à l'école, les enfants profitent d'activités autour du thème : « Et si on en parlait ? ». Ce large thème, permet aux enfants de faire des activités sportives, de la capoeira, des jeux collectifs, de l'astronomie, de la magie, des activités manuelles mais aussi des activités sur la citoyenneté comme l'élection des délégués des TAP, de la prévention routière, des risques domestiques... (Période 1 : sports ant co', période 2 : graines de citoyens, période3 : « c'est pas sorcier », période 4 : jeux de logique, période 5 : autour du monde).

Ce thème est en corrélation avec la thématique des mercredis « Mission Zéro déchet... ou presque ». Depuis janvier 2019, nous sommes labélisés plan mercredi (accueil de loisirs de qualité) par la DDCSPP ce qui nous permet de travailler en collaboration avec les enseignants et les projets d'école. Le thème du zéro déchet étant un sujet qui nous préoccupe tous et nous permet de créer un partenariat enrichissant et de qualité. Les enfants ont déjà pu faire : des ateliers cuisine anti-gaspillage, des objets au profit du Téléthon (tote bag, décoration de Noël en objets recyclés, éponges tawashi...), yoga, sophrologie, « nettoie ta commune », participation aux lectures de citoyens avec la ligue de l'enseignement et Lire et faire Lire pour les enfants de 3 à 12 ans avec un vote et la visite de la Préfecture en juin 2020.

La thématique des vacances leur permet de s'évader d'avantage en partant à « l'aventure » ! La structure étant fermée pour les vacances de Noël, nous vous donnons rendez-vous à la rentrée 2020 pour les TAP et les mercredis à l'attaque de nouveaux projets et en février2020 pour deux semaines de folie : à l'école des Jedi et mission agents secrets.

Toute l'équipe, vous souhaite de joyeuses fêtes ainsi qu'une bonne et heureuse année 2020.

Croc'Loisirs.

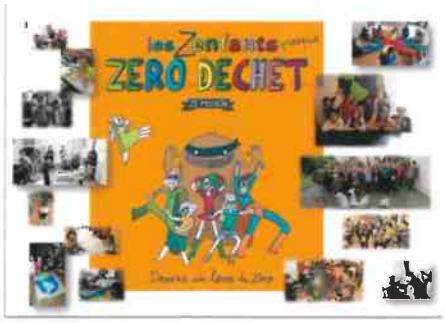

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au 06.01.10.30.88 ou au 05.55.79.87.60 ou par mail à sivu.accueildeloisirs@gmail.com,
Nous sommes également à votre écoute et présents sur la structure.

LE SALON DE COIFFURE

Une nouvelle activité vient d'être créée dans le salon de coiffure de Rosa.
Elle propose des poses de vernis semi-permanent et de faux ongles en gel.

Rosa vous accueille
Du Mardi au Samedi
de 9h à 12h
avec ou sans Rendez- Vous

Ciseaux Dorés
SALON COIFFURE
ROSA SILVA

Les après-midi seulement sur Rendez-Vous
Soit au salon, soit à domicile

déchèteries

Nouveau

carte d'accès aux déchèteries pour les particuliers

Recypart

Recypart

A partir du 1er janvier 2020, **demandez** votre **carte** d'accès en déchèteries **directement** au **SYDED**!

Pour toutes questions, contactez le SYDED
au 05.55.12.12.87
ou rendez-vous sur www.syded87.org

SYDED

Bessines sur Gartempe
La Croix du Breuil
L-Mer-J-V-S : 9h-12h et 14h-17h45

Ambazac
Le Marais
L-M-MerJ-V-S : 9h-12h et 14h-17h45

Entente Handball du Canton de Laurière (EHBCL)

Le club de Handball Championnat et Loisirs de Saint Sulpice Laurière (EHBCL) à démarré sa saison en Septembre 2019 après la constitution du bureau qui est le suivant :
Logan GAUCHER : Président ,
Jennifer LETEMPLIER : Vice-présidente,
Céline PERIERAS : Trésorière,
Claire MASDOUMIER Trésorière Adjointe,
Isabelle LABOUILLE : Secrétaire,
Justine LEBON : Secrétaire Adjointe
et Marion FREDERIC : membre actif du bureau.

Les trentaines de licenciés ont repris le chemin des parquets depuis Septembre,
tous les Mercredis de 20h30 à 23h
au Gymnase Municipale de Saint Sulpice Laurière.

Les membres du bureau et joueurs tiennent à remercier particulièrement la commune de Saint Sulpice Laurière, Claire et Pascal du Galopin et les 3 clochers pour leurs subventions qui ont permis l'achat de nouveaux ballons et équipements. Le COOP de Saint Sulpice Laurière et Jean Louis VERGNOUX pour leurs sponsoring, et un jeu de maillot pour l'équipe championnat.

N'hésitez pas, venez dribbler et courir avec nous, ont attend plus que vous!

Association en Faveur des Retraités et Personnes Agées (A.F.R.P.A)

LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE : *Une solution simple et adaptée pour bien manger tous les jours*

Le Portage de Repas à domicile est un service géré par l'Association en Faveur des Retraités et Personnes Agées. Il s'adresse aux personnes âgées, retraitées ou handicapées et aux personnes confrontées à des difficultés ponctuelles (convalescence, retour d'hospitalisation...)

Les repas livrés en liaison froide au domicile sont complets et équilibrés : potage, entrée, plat principal (viande ou poisson), légumes et/ou féculents, fromage, dessert.

Vous pouvez choisir votre nombre de repas par semaine de même que la durée du service. Vous n'êtes pas tenu à un engagement à long terme. Pour commander un repas, il suffit de prévenir 48 heures à l'avance l'association.

Pour l'année 2019, le tarif du repas est de 8.43 €. Une participation financière peut être accordée par l'aide sociale sous condition de ressources, par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, par les caisses de retraite, dans le cadre d'un retour à domicile suite à une hospitalisation.

LE TRANSPORT BENEVOLE : Une solution de facilité pour des déplacements de la vie courante

Le transport bénévole est basé sur le bénévolat et l'échange (il s'inscrit en complémentarité des services ou dispositifs existants). Le transport bénévole s'adresse aux habitants de plus de 60 ans de l'ex canton de Laurière. Les déplacements se limitent à l'ex canton et dans un rayon de 10 kms autour de ce dernier. La priorité est donnée aux services et commerces de proximité

Si vous avez des difficultés de déplacements (pas de véhicule, des difficultés pour conduire pour aller faire des courses, vous rendre chez le coiffeur, pour des démarches administratives, etc.) l'AFRPA dispose d'une liste de bénévoles, de ce fait elle met en relation bénévoles et bénéficiaires. Une convention les lit pour poser les engagements réciproques de chacune des parties.

Pour plus de renseignements ou mise en place d'un service, merci de contacter l'AFRPA au 05.55.71.49.86

LE COMITÉ DES FÊTES

Le mariage folklorique

Les mariés

Le mariage folklorique du 15 août célébré sur la« Place du 8 mai 1945 »

30 novembre

Tous à table

Soirée TARTIFLETTE

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE BERSAC ET LAURIERE

L'association des parents et amis d'élèves Bersac – Laurière
Se compose d'un bureau, de sept membres,
Accompagné de dix sept membres actifs.

L'association œuvre pour les enfants en proposant des événements, **festifs** et joyeux, qui permettent de beaux moments de partages entre parents et enfants mais aussi de créer du lien entre parents

Ateliers créatifs, Halloween, marchés de noël et printemps, fête des écoles, toutes ces actions permettent à l'association de participer aux projets d'activités scolaires et d' améliorer nos écoles.

Une question, une idée, une suggestion ?
Laissez nous un **message** sur notre boite mail
apelaurierebersac@yahoo.com

Une belle aventure associative à suivre également sur facebook
Https://www.facebook.com/apebersaclauriere
N'hésitez pas à nous y rejoindre !

TOUS UNIS POUR LES ENFANTS !

Nous vous souhaitons une merveilleuse année 2020 !

NATURE ET PATRIMOINE DES MONTS D'AMBAZAC

L'année 2019 a été riche en événements !
> Encore quelques tracasseries administratives avant que le parcours de randonnée pédestre de Laurière (PDIPR) puisse être totalement balisé et les panneaux de signalisation installés. Tout devrait être en place courant 2020.
>Deux conventions ont été signées :
- d'une part au pont des granges pour redonner l'accès aux randonneurs à cet ouvrage superbe qui avait été restauré par Nature et Patrimoine.(une signalétique sera mise en place début 2020).

- d'autre part à Volondat pour permettre l'accès à « la loge Mireille », une des rares loges de berger située sur la commune de Laurière en parfait état.

Les samedi 23 et dimanche 24 Novembre, Nature et Patrimoine vous a proposé son traditionnel week-end « Champignons » encadré par les spécialistes de la Société mycologique du Limousin. Ce sont plus de 150 variétés identifiées qui ont été exposées à la salle de la maison des jeunes de Laurière....
> Le dimanche 22 Décembre, on vous propose un concert de Noël dans l'église Notre Dame de la Voie de St Sulpice Laurière avec le groupe TACTUS.
> Dimanche 26 Janvier : balade des rois à la Jonchère St Maurice (dégustation de galettes à la fin de la balade).RV à 14h00 place de l'église. (gratuit)
> Dimanche 23 Février : balade à Bersac sur Rivalier (dégustation de crêpes à la fin de la balade).RV à 14h00 place de l'église. (gratuit)
> Samedi 7 Mars : assemblée générale de l'association à 14h00 à la mairie de St Goussaud.
> Dimanche 29 Mars : balade à St Léger la Montagne, RV à 14h00 à l'église.(gratuit)
> Dimanche 26 Avril : balade des « œufs cachés » à St Goussaud . RV à 14h00 à l'église. Randonnée ouverte en particulier aux enfant accompagnés....(gratuit)
> Dimanche 24 Mai : Rallye pédestre à Laurière, sur le site du pont à l'âge, avec le matin : balade jalonnée d'énigmes à trouver (nombreuses récompenses..)Le midi repas sur réservation. Après midi : visite guidée.
Retrouvez-nous sur notre site : www.nature-patrimoine-montsdambazac.fr
Votre correspondant : Ph. Doyelle

Le Club des Lauriers d'Or

Réussites pour les « Lauriers d'Or » sur les différentes sorties, repas et organisations diverses qui ont marqué cette année 2019.

On ne peut que se féliciter du nombre important de participants tous les 15 jours, le vendredi après-midi de 14h00 à 17h00, au local des jeunes

Nos Voyages :

Déjeuner croisière Angoulême, avec visite de la ville haute et basse en petit train, la papeterie du « Nil », et la chocolaterie « Letuffe » ;

Seilhac, visite des trains miniatures, déjeuner puis Travassac, Visite des ardoisières, en finissant par Donzenac avec la visite des « Saveurs Limouzi » ;

Nos repas traditionnels :

Etagnac : Fruits de mer ;

Fin de semestre salle des jeunes préparé par Pascal « le Galopin » ;

Noël salle des jeunes préparé par Pascal « le Galopin » ;

Nos rencontres :

10 lotos, 7 rencontres club, galette en janvier, crêpes pour l'AG et loto gratuit, cornues.

Nos organisations :

Deux grands Lotos ouverts à tous, le 28 avril et 29 septembre 2019 dans salle des jeunes

POUR 2020 2 grands lotos le 26 avril 2020 et le 04 octobre2020 et 4 voyages prévus.

Nos activités:

10 lotos, 7 rencontres jeux, avec la traditionnelle galette en janvier, les cornues, gâteaux et crêpes à l'AG et loto gratuit, bûche.

La réunion, avec les clubs de St Sulpice et Folles pour les sorties -voyages, nous permet de subventionner les cars.

Si chacun ou chacune d'entre vous a des idées ou des propositions de sorties, jeux, spectacles etc., elles seront toujours les bienvenues.

Venez nous rejoindre, nous serons heureux de vous accueillir pour participer au club des Lauriers d'Or.

Pour tous renseignements : *Mme BRUNETAUD Marcelle tél : 05 55 71 41 54*
M. RIGOLLET Christian tél : 06 81 86 64 74

Travassac Les Ardoisières

Repas de Noël

Angoulême la BD sur tous les murs

Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...
Vous souhaitez avoir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, la rénovation énergétique, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...

L'ADIL 87, créée à l'initiative conjointe du Conseil Départemental et de l'Etat, est à votre service. Des conseillers-juristes répondent gratuitement et en toute objectivité à vos questions sur l'habitat :

- Relations propriétaires-locataires : contrat de location, droits et obligations des parties, non décence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges, congé du locataire et du propriétaire ...
- Accession à la propriété : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...
- Copropriété : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété ...
- Relations de voisinage : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- Urbanisme : permis de construire, déclaration de travaux, ...
- Fiscalité immobilière : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, crédits d'impôts...
- Subventions pour lutter contre la précarité énergétique et maintenir à domicile les personnes âgées ou handicapées : aides financières de l'ANAH, du Conseil Départemental, de la CAF, de la MSA, d'Action Logement, ...

adil Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Haute-Vienne

Des permanences ont lieu près de chez vous : Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales. Pour connaître les dates et horaires de nos permanences : www.adil87.org

ADIL : 28 Avenue de la Libération 87000 LIMOGES / Lundi au Vendredi 9h-12h et 13h30-17h30

Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne
NOUVELLE-AQUITAINE

16-25 ans !...la Mission Locale Rurale ... c'est pour vous !

La Mission Locale Rurale de la Haute Vienne assure une **mission de service public** et offre un **accompagnement et des services GRATUITS.** Vous serez accueilli, informé, orienté et aidé dans toutes vos démarches professionnelles et sociales. Elle est présente en Haute Vienne sur **4 antennes** : Aixe sur Vienne, Saint Junien, Saint Yrieix la Perche et Bellac et dispose de **20 points d'accueil** sur tout le département (Hors agglomération de Limoges).

Vous avez moins de 26 ans, un conseiller Mission Locale sera votre interlocuteur et vous proposera des conseils **personnalisés sur l'emploi, l'orientation, la formation et toutes démarches de la vie quotidienne !**

Venez nous rencontrer pour :

- Avoir des **conseils** sur l'emploi, trouver des **offres**, rencontrer des **employeurs** et des professionnels... ;
- Trouver votre voie professionnelle, un **métier** qui vous plait, faire une **formation** ;
- Découvrir des métiers, des secteurs d'activités, faire des **immersions en entreprises** ;
- Bénéficier d'aide dans votre recherche de **logement**, votre accès à la **mobilité** (location de scooters et de voiture, accès aux transports en commun, aides à l'obtention du permis de conduire), l'accès à **vos droits** dans le domaine de la **santé**, et à un réseau pour la vie quotidienne (**sport, loisirs, culture**)...

Vous bénéficierez du PACEA, Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie, droit à l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, mis en œuvre par les Missions Locales. Sa forme ? Un **engagement Jeune/Conseiller** Mission Locale intégrant sous conditions de ressources, la Garantie Jeune et une **allocation mensuelle.**

Entreprises, collectivités : la Mission Locale Rurale, votre allié recrutement!

- **Une équipe pluridisciplinaire pour répondre au mieux à vos besoins :**

Un Relais Emploi et des conseillers référents seront vos interlocuteurs privilégiés.
2 conseillères dédiées à la relation entreprises.
Une référente Handicap et une référente Alternance / Apprentissage
1 conseillère dédiée à la Formation Professionnelle.
Une offre de services gratuite.

- **Un appui au recrutement :** Préparation, Mise en œuvre et Accompagnement.

Identifier et analyser vos profils de postes.
Diffuser votre offre et présélectionner des candidatures et/ou proposer des candidats.
Aider à la décision du choix du contrat de travail et informations sur les aides à l'emploi.
Rechercher une formation adaptée au jeune et à votre structure.
Un suivi renforcé pendant la période d'essai et tout au long du contrat.

- **Favoriser la rencontrer des Jeunes et des Entreprises :**

Promouvoir vos métiers et secteurs à travers des visites d'entreprises et des enquêtes métiers.
Participer à des Simulations d'entretien d'embauche : Job Dating Jeunes et entreprises.
Accueillir un jeune en immersion dans votre entreprise.

9 jeunes sur 10 sont satisfaits pourquoi pas vous !
Permanence à AMBAZAC,
Mardi, mercredi et vendredi
Centre Raoul Dautry – 1, rue Lavoisier
Pour convenir d'un rendez-vous:
N'hésitez pas à nous contacter au ☎ 05.55.68.87.54

https://www.missionlocaleruralehautevienne.com/ https://www.facebook.com/mlrhv87/

Vous pouvez également consultez le site internet de la commune :

www.mairiedelauriere.fr

En bref ...

Ramassage des encombrants

PASSAGES 2020
Mardi 11 février
Lundi 11 mai
Mardi 15 septembre
Lundi 21 décembre

MAXIMUM
05.55.76.22.78
maximum87@orange.fr

Rappel
Les déchets collectés : appareils électroménager hors d'usage, la literie, le mobilier, les produits métalliques, divers objets en matières plastiques,...

Exclus de la collecte
Les déchets verts, les gravats, les produits destinés à l'EcoPoint, les ordures ménagères, les déchets dangereux (explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, inflammables), les huiles usagées, les pneus, les bâches agricoles, les cuves à fioul >700ltrs, les poêles et bidons non vidés)

Le jour de la collecte
Les agents MAXIMUM n'entrent pas chez les personnes.
Les encombrants doivent être déposés sur le bord de la route. Afin de faciliter le travail des collecteurs, il est demandé aux particuliers de trier les déchets déposés par type d'encombrants.

En cas **d'oubli d'inscription**, les encombrants ne seront pas collectés et **la collecte sera reportée à la prochaine date.**
Le tas d'encombrants supérieurs à 4 m³ ne relèvent pas de la collecte d'encombrants, mais d'un débarras de maison.

LE DEBARRAS DE LA CAVE AU GRENIER :
Afin de faciliter le nettoyage d'une maison ou d'un bâtiment, MAXIMUM réalise des débarras de la cave ou grenier.

Inscriptions en Mairie
Date limite la veille du jour de ramassage

Prochaines journées portes ouvertes a la ressourcerie
SAMEDI 4 AVRIL et SAMEDI 5 SEPTEMBRE

APPEL A LA VIGILANCE
Nous vous recommandons de toujours rester vigilant et de signaler la présence de rodeurs auprès de la Gendarmerie de Saint Sulpice Laurière ou en appelant le 17 ou le 112.

Infos Mairie

➢ Le tri des emballages

Les éco-points sont vidés par le SYDED (Syndicats Départemental pour l'Elimination des Déchets ménagers) auquel adhère la commune.
Les administrés sont invités à trier et répartir leurs déchets à recycler dans les éco-points correspondants.

Les éco-points ne sont pas des décharges, et nous en appelons au civisme de chacun pour une utilisation respectueuse.

➢ Eclairage public

Vous pouvez signaler en Mairie, une ampoule grillée, un éclairage défectueux,...

➢ Nouveaux arrivants

Vous venez d'emménager dans notre commune, nous vous souhaitons la bienvenue. Les nouveaux laurièrois sont invités à se présenter en Mairie pour se faire connaître.

➢ Départ commune

Tout départ ou un changement de résidence à l'intérieur de la commune doit être annoncé au secrétariat de Mairie.

➢ Petites annonces

N'hésitez pas à informer la Mairie si vous avez un bien immobilier, un terrain à vendre ou à louer.

ETAT CIVIL

Cette rubrique est amenée a changer.

En effet, suite à la mise en place du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD), entrée en vigueur depuis le 25 mais 2018 et en application sur la commune depuis 2019, nous ne pouvons plus publier des données personnelles (sauf sous conditions très contraignantes).

6 décès | 0 mariage | 1 naissance

Secrétariat
Agence Postale

Mardi, jeudi et vendredi
9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00

Mercredi et samedi
9h00 à 12h00

ATTENTION !
FERMÉ LE LUNDI

Accès côté place du Général THOUMAS (à côté de la boîte aux lettres de la Poste

Numéros utiles

URGENCE

SAMU ----------15
POLICE----------17
POMPIERS----------18
APPEL URGENCE----------112
ENFANCE MALTRAITEE-----119

NUMÉROS UTILES

Foyer logements----------05.55.71.45.38
Agence postale----------05.55.71.40.70
Ecole primaire LAURIERE ----------05.55.71.59.71
Ecole primaire BERSAC----------05.55.71.44.39/05.55.71.52.67
Collège Jean Rostand Saint Sulpice Laurière----------05.55.71.47.54
Centre de loisirs des Puys et Grands Monts----------05.55.39.80.18
ERDF Dépannage ----------09.726.750.87
Trésor Public----------05.55.76.00.78
Gendarmerie----------05.55.71.45.92
Gare S.N.C.F Saint Sulpice Laurière----------05.55.71.45.02

SANTÉ

Cabinet Infirmières libérales de Laurière---------- ----------05.55.71.44.26
Ambulance BARDET (Saint Sulpice Laurière)----------05.55.71.56.70
Dr Luc AUBANEL/Dr Régis TOMBELAINE (St Sulpice)---05.55.71.55.55/05.55.71.49.68
Dr Jean OLIVIER (Bersac sur Rivalier)----------05.55.71.44.04
Pharmacie de l'Union----------05.55.71.40.38
Pharmacie de la Jonchère Saint Maurice ---------- -------05.55.39.81.56
Dr Pierre JOLY (Chirurgien dentiste)----------05.55.71.57.59
ROCHE Chloé (Osthéopathe)----------05.44.20.23.68/06.85.53.20.55

Marché : les mardis – LE MATIN
Foire : les 29 de chaque mois

Horaires d' ouverture au public de la Mairie /agence postale

Mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
Mercredi et samedi de 9h00 à 12h00

FERMÉ LE LUNDI

Accès côté place du Général THOUMAS (à côté de la boîte aux lettres de la Poste

Rencontre avec le Maire ou les élus, le SAMEDI de 9h à 12h sur Rendez-Vous

3 Place du Général THOUMAS 87370 Laurière
Tel. : 05.55.71.40.44 / Email : mairie.lauriere@outlook.fr